

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23/10/2026

ASSISES DU VÉHICULE AUTONOME : PHILIPPE TABAROT PRESENTE AUX ACTEURS DE LA FILIÈRE LES PRIORITES DU GOUVERNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DU VEHICULE AUTONOME

Ce 23 octobre, le ministre des Transports, Philippe Tabarot, a réuni à l'occasion des Assises du véhicule autonome l'ensemble des acteurs du transport routier, de la mobilité routière et du véhicule autonome : industriels, autorités organisatrices de la mobilité et collectivités territoriales, fédérations professionnelles et organisations syndicales, monde académique et scientifique, ainsi qu'opérateurs de transport. Ces rencontres, auxquelles 250 participants ont pris part, ont permis de mettre en avant les avancées réglementaires, les innovations ainsi que les opportunités économiques permettant d'accélérer le passage des expérimentations aux services opérationnels et commerciaux. Ces Assises marquent une nouvelle étape pour le déploiement des véhicules autonomes en France, avec un cadre de sécurité exigeant et une mobilisation de la filière industrielle, des professionnels du transport, et des territoires.

La France s'est dotée dès 2018 d'une stratégie nationale pour le développement de la mobilité automatisée, reposant sur une collaboration étroite public-privé, ayant abouti à la conduite de plus de 200 expérimentations partout sur le territoire.

À l'occasion des Assises du véhicule autonome, le ministre a présenté la vision du Gouvernement fondée sur trois convictions : le véhicule autonome constitue, dans le respect d'un cadre exigeant, un levier pour améliorer la sécurité routière, renforcer l'offre de transport dans les territoires les moins desservis et consolider notre souveraineté technologique.

Faciliter l'homologation des premiers véhicules autonomes

Pour accompagner les acteurs, le ministère des Transports établira, au premier semestre 2027, une **doctrine d'homologation des véhicules autonomes**, afin de donner aux constructeurs davantage de visibilité sur les exigences opérationnelles et le calendrier. Cette doctrine, élaborée sous l'égide du Centre national de réception des véhicules (CNRV), reposera sur une validation étape par étape, avec un suivi de la sécurité tout au long de la vie du véhicule.

En parallèle de ces travaux nationaux, la France porte une démarche de coopération européenne pour accompagner le déploiement du véhicule autonome. A l'issue de deux années de travaux préparatoires, le lancement de la coalition [*Pact for Europe*](#) pour les autorités de transport a eu lieu à Paris le mercredi 7 octobre 2026, au Ministère des transports. PACT for Europe est l'aboutissement d'une action portée par la France et l'autorité organisatrice de la mobilité la région d'Oslo (Ruter). Une première réunion s'était tenue en juin 2025 à Paris, actant le rôle moteur de la France dans ce domaine.

Cette coalition s'inscrit en cohérence et complémentarité avec l'initiative du « site-test » visant à harmoniser, simplifier et accélérer les procédures d'autorisation en matière de mobilité automatisée au sein de l'UE. Objectif : créer un cadre commun permettant de passer des expérimentations isolées à des déploiements de véhicules en conditions réelles. Le 8 juin 2026, lors du Conseil transport à Luxembourg, Philippe TABAROT a signé la [*déclaration d'intention conjointe*](#) aux côtés de 17 de ses homologues européens. L'initiative compte désormais 22 signataires, dont la Norvège, mais aussi l'Allemagne, le Luxembourg ou les Pays-Bas.

La doctrine d'homologation des véhicules autonomes fera également l'objet d'échanges avec d'autres pays européens pour faciliter la reconnaissance et l'harmonisation au niveau européen.

Répondre aux besoins de mobilité dans les territoires et améliorer la logistique urbaine du dernier kilomètre

Renforcer l'offre de transports dans les territoires

Le déploiement opérationnel des véhicules autonomes doit permettre de répondre aux besoins de mobilité des Français, en s'appuyant sur ceux qui connaissent le mieux les réalités du terrain, à savoir les collectivités territoriales et les autorités organisatrices de la mobilité.

Le véhicule autonome doit contribuer à améliorer la desserte des territoires ruraux et périurbains, faciliter les correspondances avec les lignes structurantes de transport et apporter des solutions complémentaires là où l'offre reste parfois insuffisante. Son développement doit ainsi s'inscrire dans une logique de complémentarité avec les réseaux de transport existants, au service de déplacements plus simples et mieux adaptés aux besoins locaux.

Développer la logistique automatisée

Le véhicule autonome représente une opportunité de transformation du transport de marchandises, en particulier au cœur de nos villes.

L'État souhaite renforcer l'accompagnement des entreprises, opérateurs de transport, et des collectivités dans le déploiement de solutions de mobilité en adéquation avec les besoins des usagers, notamment grâce à la mise en place d'un **guichet unique, au niveau de l'Etat, pour simplifier les démarches administratives et accompagner les porteurs de projets.**

Renforcer la souveraineté technologique de la France et de l'Europe

Comme l'a rappelé le président de la République lors du Mondial de l'Auto 2026, ce développement doit s'accompagner d'exigences élevées en matière de valeur économique créée, de souveraineté numérique et de protection des données.

L'objectif est de permettre l'émergence de nouveaux services sûrs, créateurs de valeur et maîtrisés. La France entend ainsi accueillir des projets qui reposent sur des partenariats industriels européens, assurent le bon niveau de contrôle sur les fonctions logicielles et le maintien de la donnée en Europe pour les européens.

Afin de consolider l'écosystème français, des mécanismes de soutien existent dans le cadre de France 2030 pour financer le développement de projets le long de la chaîne de valeur en lien étroit avec les besoins des collectivités.

Poursuivre et approfondir la collaboration public-privé

Ces Assises ont permis de franchir une nouvelle étape dans la constitution d'un véritable écosystème, rapprochant les secteurs privé et public, transport individuel et collectif. En témoignent plusieurs annonces dévoilées ce jour :

- Île-de-France Mobilités a décidé de lancer le premier véritable service de transport collectif de passagers avec des véhicules autonomes en Île-de-France. L'objectif est de proposer de nouvelles solutions de mobilité sur des lignes locales ou des zones peu desservies. Un projet pilote sera lancé début 2028 sur le secteur Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines, Paris Saclay, pour aller vers une extension progressive à partir de 2030.
- La filière automobile (PFA) et celle du transport public et ferroviaire (UTPF) ont signé un accord de coopération, qui permet de réunir ceux qui conçoivent les véhicules et ceux qui exploitent les services. Cet accord ouvre une nouvelle étape, avec une ambition : déployer à grande échelle des solutions françaises et européennes de mobilité routière automatisée et connectée.
- La Ville de Clichy, G7, leader du taxi en France et filiale du Groupe Rousselet, ainsi que Milla, fournisseur français de véhicules et de

systèmes de conduite autonome, ont annoncé s'associer pour porter un projet de service de véhicules de transport autonomes électriques à Clichy, qui pourrait être étendu aux communes voisines. Conçu en complément des transports en commun, en étroite association avec la profession du taxi, et dans une logique de développement d'une filière française souveraine du véhicule autonome, ce service vise à assurer les trajets de premier et dernier kilomètre, notamment vers les gares et les stations de métro, et à faciliter les déplacements des personnes âgées.

- La Métropole du Grand Paris, Bolt et Stellantis ont annoncé leur projet de déployer, à travers une expérimentation, des services de mobilité autonome dans le Grand Paris dans le cadre d'un programme pilote soumis à l'initiative ADACities de la Commission européenne. Le lancement est envisagé à partir de 2028, avec l'ambition de s'étendre à environ 30 communes d'ici 2030.
- Le constructeur Stellantis, Wayve, société britannique spécialisée développement de l'IA incorporée dans des véhicules et NVIDIA, leader mondial des puces électroniques et des infrastructures nécessaires au développement de l'IA, ont annoncé dans le cadre des Assises le lancement d'une collaboration visant à promouvoir le déploiement sûr et responsable des véhicules autonomes en Europe. Une initiative qui contribuera à positionner la France comme pôle d'un écosystème couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur des véhicules autonomes, des puces électroniques aux véhicules.

« Il y a dix ans, le véhicule autonome relevait encore de la prospective. Aujourd'hui, nous parlons de déploiements concrets, de solutions qui existent et qui commencent à trouver leur place sur le terrain. Avec ces Assises, nous présentons notre ambition : adapter le cadre réglementaire et fédérer les acteurs pour accélérer le déploiement du véhicule autonome au service de la sécurité routière, d'une offre de transport renforcée dans les territoires et de la souveraineté technologique de la France et de l'Europe. » a déclaré **Philippe Tabarot**, ministre des Transports

« Depuis 2018, la méthode française repose sur la co-construction avec la filière, au sein de France Véhicule Autonome. L'établissement de règles claires, fondées sur la sécurité, la progressivité et l'acceptabilité, constitue le préalable nécessaire pour que la mobilité automatisée trouve sa juste place dans le système de transport. » a déclaré **Anne-Marie IDRAC**, Haute représentante du Gouvernement français pour le développement des véhicules autonomes.

^[1] Les Français et les transports automatisés – Harris Interactive, octobre 2026